CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E133017** **VALABLE JUSQU'AU** **03/04/2027**

ÉDITÉ LE 09/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2004

Raison sociale : PHILEC INSTALLATIONS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2016

Capital : 8 000

1311 ROUTE DE PIGNADA PELAY
40410 PISSOS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONT DE MARSAN 453239394RM40

Siret : 453 239 394 00019

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 7154301

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 140031736H001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 140031736H001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 79 81 01 09 **Fax :**

Portable : 06 79 81 01 09

Responsabilité légale :
PLATAS PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://philec-electricite-pissos.fr

E-mail : philec40@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 380 229 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	1	04/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	1	04/04/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 09/03/2026 09:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E133017** **VALABLE JUSQU'AU** **03/04/2027**

ÉDITÉ LE **09/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2004
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2016
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONT DE MARSAN 453239394RM40

Siret : **453 239 394** **00019**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 7154301

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 140031736H001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 140031736H001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **PHILEC INSTALLATIONS**

1311 ROUTE DE PIGNADA PELAY
40410 PISSOS

Téléphone : 06 79 81 01 09 **Fax :**
Portable : 06 79 81 01 09

Site Internet : http://philec-electricite-pissos.fr
E-mail : philec40@orange.fr

Responsabilité légale :
PLATAS PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	04/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.